

o.222.Camb.
 o.223.118 - WD/am
o.223.20

Le 5 avril 1973

Note de dossier *au*

Aide alimentaire pour
 le Cambodge (100 tonnes
 de lait et 1.000 tonnes
 de blé)

M. Egger a téléphoné ce matin à l'Administration fédérale des blés et a confirmé à M. Oberhänsli, en se référant à notre lettre du 3 avril 1973, que nous leur demandons pour l'instant de vouloir bien nous informer des possibilités d'achat éventuel de blé en Australie ainsi que des possibilités d'acheminement au Cambodge.

Pour l'exécution de l'action, l'Administration des blés attendra que nous lui donnions le "feu vert", vu la situation actuelle troublée au Cambodge. Entretemps, M. Isler, délégué du CICR à Phnom Penh, ayant annoncé sa visite en Suisse, nous espérons avoir l'occasion d'apprendre très prochainement par lui :

- 1) si les 30 tonnes de lait en poudre son arrivées à Phnom Penh et si la distribution a pu en être assurée de façon satisfaisante, ce qui permettrait d'expédier la deuxième tranche de 30 à 35 tonnes de lait;
- 2) comment il entreverrait la distribution de notre blé : aussi par la Croix-Rouge khmère, ou par le G.O.I. ? Pourrait-on destiner ce secours aux réfugiés se trouvant dans des camps ou centres d'accueil, ce qui, sans doute, limiterait les pertes? Le G.O.I. (Groupe opérationnel de la Croix-Rouge pour l'Indochine) n'est-il pas chargé par la CEE d'une vaste opération de distribution de céréales en Indochine ?

./.

Lors de la visite que nous a faite le Conseiller de l'Ambassade khmère, M. Kosalak, le 26 mars, nous lui avons confirmé que le don de céréales de la Confédération, annoncé à cette Ambassade dès l'automne dernier, serait destiné à la population nécessiteuse, et plus particulièrement si possible aux réfugiés (personnes déplacées) accueillis dans des camps à Phnom Penh ou près de la capitale. Nous lui avons marqué notre regret de ne pouvoir leur offrir du riz. Il s'est avéré que le prix du riz est actuellement cinq fois plus élevé que celui (encore en vigueur) du blé, selon la CAA. Comme les obligations de la Confédération au titre de cette Convention portent non pas sur la remise de 32.000 tonnes de céréales quelles qu'elles soient, mais de 32.000 tonnes de blé ou du montant équivalent (qui peut être converti en autres céréales), nos possibilités d'échange (riz au lieu de blé) sont limitées. Le cas échéant, notre don serait réduit à quelque 200 tonnes de riz, ce qui serait bien peu.

Pour notre gouverne, nous avons à nous rappeler :

- qu'une fois le feu vert donné à l'Administration des blés pour l'achat des céréales, il faudra certainement plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour les acheminer par mer (et fleuve ?) à leur destination;
- que les 1.000 tonnes de blé en question doivent avoir été "engagées" avant le 30 juin. Si nous laissons passer cette possibilité d'aider le Cambodge, nous ne pourrions peut-être pas la retrouver avant la fin de l'année. Il sera nécessaire, en effet, d'attendre que la Commission interdépartementale tienne sa seconde séance de l'année pour discuter des attributions à faire pour la nouvelle période céréalière, et ensuite que les propositions qui auront été acceptées soient approuvées par le Conseil fédéral, procédure dont nous savons qu'elle requiert inévitablement du temps ...

Direction
des organisations internationales
P.O.


(D. Werner)

Copie est adressée :

- à M. l'Ambassadeur Keller
- au Service politique Est
- à MM. E. Egger et W. Mamboury